

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant
nomination des membres de la Commission instituée par
l'article 2 de la loi du 29 juin 1983 concernant l'obligation scolaire**

A.Gt 28-11-2001

M.B. 09-05-2002

modifications :

A.Gt 17-07-03 (M.B. 18-09-03)

A.Gt 18-02-04 (M.B. 13-05-04)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 29 juin 1983 concernant l'obligation scolaire, notamment l'article 2, modifié par le décret du 27 décembre 1993;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 mai 1995 déterminant la composition et le fonctionnement de la Commission instituée par l'article 2 de la loi du 29 juin 1983 concernant l'obligation scolaire,

Arrête :

modifié par A.Gt 17-07-2003

Article 1^{er}. – Mme Lise-Anne HANSE, directrice générale f.f. de l'enseignement obligatoire, est nommée présidente de la Commission instituée par l'article 2 de la loi du 29 juin 1983 concernant l'obligation scolaire, dénommée ci-après "la Commission".

M. Jean-Claude BOUCHER, inspecteur général de l'enseignement secondaire, est nommé président suppléant de la Commission.

modifié par A.Gt 18-02-2004

Article 2. - Sont nommés membres effectifs de la Commission :

1° M. Marc VAN RIET, directeur général adjoint dirigeant le service général de l'organisation matérielle et financière et des structures de l'enseignement secondaire, des centres P.M.S. et de l'inspection médicale scolaire;

2° Mme Claudine LOUIS, directrice générale adjointe dirigeant le service général de l'organisation matérielle et financière et des structures de l'enseignement fondamental et de l'enseignement spécial;

3° Mme Nicole SCHETS, directrice de l'enseignement de promotion sociale et de l'enseignement artistique à horaire réduit;

4° M. Jean STEENSELS, directeur général adjoint dirigeant le service général des affaires pédagogiques, de la recherche en éducation et du pilotage de l'enseignement organisé par la Communauté française;

5° M. Baudouin DUELZ, représentant le SEGEC;

6° M. Jacques LEFERE, représentant le CPEONS;

7° M. Raymond VAN DEUREN, représentant la FELSI;

8° M. Jacques BOUNAMEAUX, représentant de l'IFPME;

9° M. Claude WATTIEZ, représentant de l'IFPME.

modifié par A.Gt 17-07-2003

Article 3. - Sont nommés membres suppléants de la Commission :

1° Mme Anne HELLEMANS, Attachée à la Direction générale de l'Enseignement secondaire;

2° M. Léon GHIGNY, directeur de l'organisation et des structures des établissements au sein du service général de l'organisation matérielle et financière et des structures de l'enseignement fondamental et de l'enseignement spécial;

3° Mme Françoise CAZENAVETTE, attachée au sein de la direction de l'enseignement de promotion sociale et de l'enseignement artistique à horaire réduit;



4° M. Alexis DEWEYS, directeur de la recherche en pédagogie, des relations avec les entreprises et du pilotage de l'enseignement de la Communauté française;

5° M. Jean Guy NOEL, représentant le SEGEC;

6° M. Pol SOUDANT, représentant le CPEONS;

7° M. Yves DECHEVEZ, représentant la FELSI;

8° M. Jean-Pierre BRAINE, représentant de l'IFPME;

9° Mme Marianne NOEL, représentante de l'IFPME.

inséré par A.Gt 17-07-2003 ; modifié par A.Gt 18-02-2004

Article 3bis. – M. Jean-Paul PIRON, premier Assistant à la Direction générale de l'Enseignement obligatoire, est nommé secrétaire de la Commission.

Article 4. - Le présent arrêté produit ses effets le jour de sa signature.

